l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun



SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

ÉTUDIANTS, VOTRE COUVERTURE SANTÉ EST AUTOMATIQUE ET GRATUITE

Vous êtes pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie. Dès vos 18 ans, pensez à mettre à jour votre carte Vitale et à créer votre compte personnel sur ameli.fr ou l'appli ameli.

ameli.fr